

## PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 3 décembre 2021, à la salle des fêtes de Solignac, sous la présidence de Monsieur Alexandre Portheault, maire.

### Présents :

Mmes CARLIER, COIGNAC, DUPIN,

MM. PORTHEAULT, PECHER, BRUNET, COLDEBOEUF, RECORD.

### Procurations et excusés :

Madame BAYLE donne pouvoir à Monsieur BRUNET,

Monsieur CHAZELAS donne pouvoir à Monsieur RECORD,

Monsieur GOURINCHAS donne pouvoir à Madame CARLIER,

Monsieur RIBOULET donne pouvoir à Monsieur PORTHEAULT,

Madame GUITARD donne pouvoir à Monsieur PORTHEAULT,

Madame MOURNETAS donne pouvoir à Monsieur PECHER,

Madame BOURGER donne pouvoir à Monsieur PECHER,

Monsieur LEYRIS donne pouvoir à Monsieur RECORD.

Madame FERNANDES est absente excusée,

Madame COMES est absente excusée,

Madame FOURGEAUD est absente excusée.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
19	8	8	3

**Désignation du secrétaire de séance** : Stéphane Coldeboeuf a été élu secrétaire de séance

Monsieur Alexandre Portheault ouvre la séance du conseil municipal à 18h00. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut légalement se tenir

## Ordre du jour

### 1- Signature de la convention territoriale globale –CAF

Cette convention s'inscrit dans une démarche stratégique et partenariale. Elle a pour objectif d'élaborer un projet territorial destiné au maintien et au développement des services aux familles. Les communes de Solignac et du Vigen sont les communes signataires de ce projet de convention.

Sur les 4 objectifs généraux proposés, 4 types d'actions seraient retenus :

- **Axe stratégique Favoriser l'inclusion numérique et l'accès aux droits sociaux.** Il s'agit de proposer une offre de proximité en recourant aux services d'un conseiller numérique chargé d'accompagner les usagers dans leur démarche.
- **Axe stratégique Petite enfance,** Il s'agit à la fois de mieux informer les familles sur l'offre locale et de développer l'offre du réseau petite enfance ( RPE) Boisseuil/SIPE Vale de Briance . Les actions suivantes sont identifiées : Utiliser les outils de communications appropriés, redéfinir les temps d'intervention du RPE sur les communes de Solignac et du vigen, Concevoir des actions délocalisées aux parents et renforcer le numéro unique d'enregistrement
- **Axe stratégique Jeunesse.** Trois objectifs sont visés : Pérenniser l'accueil des loisirs sans hébergement pour les 3-14 ans, redynamiser l'offre « adolescents »et proposer une offre périscolaire adaptée. Les actions qui en découlent concernent le lancement d'une réflexion sur la gestion de l'ALSB dans le cadre d'une délégation de service dont la durée serait à définir, adapter les propositions aux besoins des adolescents et conduire une réflexion sur la garderie du Vigen à Puyméry
- **Axe stratégique Parentalité.** L'objectif est de soutenir et d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur. Il s'agit d'expérimenter des actions de soutien à la fois pour la petite enfance, amis également pour les adolescents. Ce besoin a notamment été identifié dans le cadre d'une réunion qui s'est tenue en octobre (ou novembre ?). Ces actions peuvent être réalisés soit à l'échelon communal, soit intercommunal.

Cette convention doit être signée le 7 décembre 2021 au pôle Jeunesse avec les représentants de la commune de Solignac, du Vigen, de la CAF et du département

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré**

**Par 16 voix pour, 0 contre 0 abstention**

**Autorise à l'unanimité M Le Maire à signer cette convention**

### 2- Le recrutement des agents recenseurs

A partir de 2022, l'opération de recensement 2022 est lancée. Pour ce faire 3 agents recenseurs doivent être recrutés. Pour cette nouvelle campagne la priorité sera mise sur le recensement par internet. La commune a été divisée en 3 districts relativement équilibrés (en terme de rémunération brute) avec chacun un agent recenseur. Madame Carlier a été nommée coordinatrice et Aurore Augros coordinatrice-adjointe. Trois agents recenseurs ont été recrutés. Une partie des charges financières inhérentes à ce recensement est prise en charge par l'Etat à hauteur de 2.939,00€.

Il est demandé de définir les montants pour leur rémunération

La proposition de M. le Maire a été établie à partir des montants retenus pour le recensement 2011 et à l'aune des rémunérations pratiquées dans des communes comparables (Veyrac, Bosmie-L'Aiguille, Aureil) en 2019.

La rémunération est établie sur la base de plusieurs éléments

Feuille de logement remplie	1,05 €
Bulletin individuel rempli	1,80 <sup>i</sup>
Par bordereau de district rempli	8€
Par séance de formation	32€

Ces montants sont identiques à ceux retenus en 2016

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
Par 16 voix pour, 0 contre 0 abstention**

**Accepte les montants proposés par M. le Maire**

### **3- Questions diverses**

**Poste fermée :** Compte tenu de l'absence pour cause de cas contact et arrêt maladie, le bureau de poste est fermé depuis mardi 30 novembre et ce afin d'assurer une continuité du service en mairie. Un retour à la normale est prévu pour la semaine du 6 décembre.

**Décoration de Noël :** Stéphane Coldeboeuf demande où en est la pose l'installation des décorations de Noël.

Alexandre Portheault précise que l'installation n'est pas encore achevée. L'attention du Maire est appelée sur la nécessité de réduire la pollution lumineuse .

**Expérimentation.** Afin de réduire le gaspillage alimentaire, Stéphane Coldeboeuf signale l'expérimentation lancée par certaines collectivités qui redistribuent ou revendent les plats non servis à la cantine. Cette expérience sera portée à la connaissance de Caroline Bourger

**Travaux sur la Briance** . Nicole Dupin demande à M. le Maire de préciser le scénario qui serait retenu pour les travaux sur la Briance et quel est l'état d'avancement de ce dossier. M.le Maire indique qu'une réunion est fixée le 10 décembre avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pour étudier les travaux à réaliser en matière de rétablissement de la continuité écologique avec un portage du projet par le SABV.

M. le Maire clos la séance du conseil municipal à 19h00

---

i